

## SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE N° 014 /UK/P/VP/SG/19***portant nomination du Coordonnateur de l'école doctorale de l'Université de Kara*

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°038/MESR/CAB/2009 du 17 août 2009 portant obligation de service pour le personnel enseignant des Universités du Togo ;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°056A/UK/P/VP/SG/17 du 27 décembre 2017 portant création du cadre des études doctorales à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°058/UK/P/VP/SG/17 du 27 décembre 2017 portant organisation des études doctorales à l'Université de Kara ;

Vu le Plan stratégique Décennal de Développement de l'Université de Kara du mois de décembre 2013 ;

Vu la Déclaration de Politique Qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités de service,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur **KANTCHOA Laré**, n° mle 080257-K, Maître de Conférences au Département de Linguistique, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara, est nommé coordonnateur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de l'Université de Kara (EDP-UK). L'intéressé a rang de Directeur.

**Article 2 :** Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

UNIVERSITE DE KARA  
LE PRESIDENT  
19 MARS 2019  
  
**Professeur Komla SANDA**

**AMPLIATIONS**

MESR (CR) :	01
Pdce/UK:	02
SG/UK:	02
AC-SFO/UK:	01
Décanats/Directions:	15
Autres services :	01
Archives	01
Intéressé:	01